

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0857 du 28/10/2019

Arrêté du 11 octobre 2019

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques.

Date d'application : 01/12/2019

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ
portant réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'Ecole nationale d'administration, notamment l'article 21 ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2018 portant détachement d'un inspecteur principal des Finances publiques ;

Vu l'arrêté rectificatif du 23 juillet 2019 portant réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques ;

Vu les résultats d'admissibilité au concours interne d'entrée à l'Ecole nationale d'administration de 2019 ;

Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier

L'arrêté du 23 juillet 2019 portant réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques est retiré.

Article 2

Le détachement de M. Sylvain DOMERGUE, inspecteur principal des Finances publiques, auprès de l'Ecole nationale d'administration est prolongé jusqu'au 30 novembre 2019.

Article 3

M. Sylvain DOMERGUE est réintégré dans les services de la direction générale des Finances publiques à compter du 1^{er} décembre 2019, au sein de la direction départementale des Finances publiques de l'Aveyron.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 11 OCTOBRE 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART